

N° de l'OMP :  
N° MINOS :  
N° MINUTE :

TRIBUNAL DE POLICE DE NANTERRE  
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

Audience du HUIT MARS DEUX MIL VINGT-ET-UN à TREIZE HEURES ET TRENTE  
MINUTES ainsi constituée :

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal  
judiciaire de Nanterre

Président : M.  
Greffier : Mme  
Ministère Public : M.

Mention minute :

Délibéré le :

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite aux audiences des 08/02/2021 à 13:30 en  
délibéré prorogé le tribunal étant empêché et le 11/01/2021 à 13:30 en délibéré ;  
**Le jugement suivant a été rendu :**

A :

**ENTRE**

LE MINISTÈRE PUBLIC,

Copie Exécutoire le :

**ET**

A :

TEMOIN

Signifié / Notifié le :

Nom :  
Prénoms : Sexe :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance : Dépt :

A :

Mode de Comparution : comparant

TEMOIN

Extrait finance :  
RCP :  
Extrait casier :  
Référence 7 :

Nom :  
Prénoms : Sexe :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance : Dépt :

Mode de Comparution : comparant

TEMOIN

Nom :  
Prénoms : Sexe :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance : Pays :

Mode de Comparution : comparant

**D'UNE PART ;**

PREVENU

Nom :  
Prénoms : Sexe :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance : Dépt :  
Antécédent judiciaire :  
Demeurant :

Sit. Familiale : Nationalité :  
Profession :

Mode de comparution : comparant

Avocat : Maître SCHINAZI Allan avocat au Barreau de Paris

le 15/01/2021

1000 N° Schinazi

**Prévenu de :**

USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION (Code Natinf : 23800) avec le véhicule immatriculé

**D'AUTRE PART ;**

**PROCEDURE D'AUDIENCE**

A l'appel de la cause le président a constaté l'identité de Monsieur [ ] et donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal. Il a informé le prévenu de son droit, au cours des débats, de faire des déclarations, de répondre aux questions qui lui sont posées ou de se taire.

L'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants du code de procédure pénale ;

Avant tout débat au fond le juge a invité, les témoins à se retirer dans la pièce qui leur est destinée ;

Maître SCHINAZI avocat du prévenu a déposé des conclusions ;

Monsieur [ ] a été entendu en ses explications ;

Puis Monsieur [ ], témoin, a été appelé à la barre et entendu en sa déposition après avoir prêté serment ;

Puis Monsieur [ ] témoin, a été appelé à la barre et entendu en sa déposition après avoir prêté serment ;

Puis Monsieur [ ] témoin, a été appelé à la barre et entendu en sa déposition après avoir prêté serment ;

Le Ministère Public a été entendu en ses réquisitions ;

L'avocat du prévenu a été entendu en sa plaidoirie et demandes pour **Monsieur**

**Monsieur** [ ] prévenu, a eu la parole en dernier ;

Le greffier a tenu note du déroulement des débats ;

Le Tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes ;

**MOTIFS**

**Sur l'action publique :**

Attendu que Monsieur [ ] est poursuivi pour avoir à :

[ ] en tout cas sur le territoire national, le [ ] et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :

- USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION avec le véhicule immatriculé

Faits prévus et réprimés par ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE., ART.R.412-6-1 AL.4 C.ROUTE.

**Sur la demande au titre d'indemnité**

**PAR CES MOTIFS**

Le tribunal statuant en audience publique, en premier ressort, et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur

**Sur l'action publique :**

**DECLARE** Monsieur \_\_\_\_\_ **non coupable** pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

**LE RENVOIE** en conséquence des fins de la poursuite ;

**LE DEBOUTE** de sa demande au titre des honoraires d'avocat ;

**CONDAMNE** l'état à rembourser à Monsieur \_\_\_\_\_ la somme de **CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS (191 euros)**

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Monsieur \_\_\_\_\_, président, assisté de Madame \_\_\_\_\_, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement.

La présente décision a été signée par le président et le greffier.

Le greffier,



Le Président,



Pour copie certifiée conforme

15 104 12021

Le Greffier



Sur l'action publique

sur le rond :